

AFFAIRE N° 3.- Adduction en eau potable des secteurs SAINT-FRANCOIS/MONTGAILLARD et BRULES, LES, BAS/BELLEPIERRE - Alimentation en Energie Electrique de la Station de Refoulement.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec l'E.E.R. un marché de gré à gré d'un montant, toutes taxes comprises, de CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS CPA (5 329 097 Frs CPA) pour les travaux d'alimentation en énergie électrique de la station de refoulement de BELLEPIERRE à SAINT-FRANCOIS/MONTGAILLARD et BRULES, LES, BAS.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2 305-59 du budget de 1971.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il ne s'agit pas de l'adduction d'eau elle-même. Ces deux affaires sont déjà passées, ici, devant vous. Il s'agit là de la production d'énergie électrique nécessaire pour le refoulement vers les stations de SAINT-FRANCOIS et de BRULES-LES-BAS. Cela comprend diverses choses.

Mme ROCHE. - Après ces travaux, les gens auront-ils de l'eau ?

M. REDIER. - Il y a deux belles citernes qui ont été construites.

M. FERRERE. - Quand l'eau arrivera-t-elle là haut ?

LE MAIRE. - Cette année, les travaux sont déjà faits. A partir du moment où un problème se pose, il faut au minimum deux ans, dans le meilleur des cas, pour le résoudre ; autrement, il faut attendre 3 ou 4 ans. Nous avons lancé cette affaire avant la période d'étiage. Nous espérons que les travaux seront terminés avant la prochaine période d'étiage. Jusqu'à maintenant, l'eau provenait de deux sources qui se trouvent dans les hauteurs de Saint-François et de Belle-Pierre. Ces sources avaient été prévues, au départ, pour alimenter le bas de Belle-Pierre et le bas de Saint-François. Vous connaissez l'extension de la ville dans ces deux secteurs ; l'eau est apparue bientôt insuffisante pour les alimenter. Maintenant, l'eau viendra de la station principale, de la station de traitement que nous avons doublée dernièrement. Vous avez d'ailleurs vu passer cette délibération. L'eau va donc être refoulée d'une part sur Belle-Pierre et d'autre part sur le bas de Saint-François, dans des réservoirs construits. Les refoulements sont presque terminés, il s'agit maintenant d'avoir la fourniture en électricité pour faire marcher les refoulements.

M. NATIVEL. - A partir de quelle date la population aura-t-elle de l'eau ?

M. REDIER. - Les travaux sont en cours.

LE MAIRE. - Les travaux les plus urgents sont ceux de Saint-François qui vont se terminer vers le mois d'avril ; les autres travaux seront terminés vers août ou septembre.

M. TESSIER. - Nous parlons de travaux neufs, d'adduction d'eau, surtout, mais il serait souhaitable qu'on entretienne les ouvrages plus anciens ; ainsi, malgré les nombreuses réclamations, on voit des fontaines qui ne coulent pas ou au contraire qui coulent toute la journée, en permanence. C'est une hérésie. Il y a des services qui devraient s'en occuper.

M. BÉDIER. - En effet, j'ai signalé une fontaine qui coule en permanence dans la rue du Butoz.

LE MAIRE. - En fait, et je parle surtout pour les adjoints, il faudrait vous adresser directement à l'E.E.R. lorsque vous constatez ce genre de choses.

M. FERRER. - Quand on s'adresse directement à l'E.E.R., les travaux ne sont jamais faits.

LE MAIRE. - Le service d'entretien dépend de l'E.E.R.

M. BÉDIER. - Il faudrait un responsable à la Mairie qui enregistre les réclamations et qui prévienne l'E.E.R.

LE MAIRE. - Un adjoint a plus de poids qu'un employé et il vaut mieux qu'il téléphone personnellement à l'E.E.R.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_ Affiché  
Saint-Louis, le 3 Février 1976  
\_\_\_\_\_ Pour le Maire  
Le Secrétaire Général f.i.  
\_\_\_\_\_ Signé : S. Baud  
\_\_\_\_\_ Pour copie certifiée conforme  
Directeur des Affaires Financières  
\_\_\_\_\_ R. Busyn